

Compte-rendu conseil municipal du 12 juin 2020, à huis clos.

Début de séance 20h, 1 conseiller absent excusé Dominique Lopez, pas de pouvoir donné

Discours du maire en introduction du premier conseil. Débat et questionnement sur le rôle d'un conseiller, le rôle d'un adjoint. Il en ressort qu'il faut encore plus d'échanges et de communication. Les conseillers sont « les yeux et les oreilles » du maire pour lequel leurs retours d'expérience, leurs compétences sont la base de la construction d'un projet commun. Chacun par son vécu, son métier, son expérience, ses centres d'intérêt, a un rôle à jouer tout au long de son mandat.

1/ Désignation des délégués aux différents syndicats.

Après présentation des différents syndicats par Noémie, les conseillers se positionnent sur le syndicat où ils souhaitent représenter la commune, de par leur compétence ou l'intérêt qu'ils portent à ce point précis.

SCOT Noémie Brosille titulaire, Françoise Trescol suppléante.

Eyrieux Clair Fabris Albano titulaire, Assezat Sébastien suppléant

SIVM Rhône Crussol Bouchardon Benoit titulaire, Fabris Albano suppléant

Conservatoire musique et danse Peyrouze-Vetter Roselyne titulaire, Nallet Virginie suppléante

Association commune forestière Assezat Sébastien référent communal. Correspondant défense Peyrouze-Vetter Roselyne. Référent ambroisie Roussel Annie

2/ Commissions communales

Commission appel d'offres (après présentation et débat)

Bouchardon Benoit, Fabris Albano, Sabatier David titulaires

Nallet Virgine, Calvagrac Pierrick, Assezat Sébastien suppléants

Commission de contrôle liste électorale (après présentation et débat)

Calvagrac Pierrick

Commission communale des impôts

Proposition de 24 noms, approuvé par l'ensemble du conseil, liste à disposition si besoin.

Débat sur l'utilité de la création de commissions communales spécifiques, il semble opportun d'en créer 2 « Travaux d'aménagement du territoire » et « Liens sociaux et vie locale » nous les ferons vivre au fil des besoins, l'ensemble des conseillers en fait partie. Si nécessaire ces commissions seront complétées par des comités consultatifs ouverts aux habitants pour recueillir leurs idées, leurs propositions. La commission en fera part au conseil qui reste le seul décisionnaire final.

3/ Vote du taux des imposition 2020.

Après discussion il ressort que pour cette année difficile, il ne semble pas opportun de faire évoluer à la hausse les taux d'imposition. La disparition progressive de la taxe d'habitation laisse planer un doute sur les éventuelles pertes de recettes pour la commune à ce jour nous ne savons pas de façon certaine comment elle sera compensée. Toutefois nous préférons d'un commun accord fixer nos taux à l'identique de l'an passé à savoir : taxe foncière bâtie 7.93%, taxe foncière non bâtie 37.20%.

4/ Demande de subvention pour le déneigement

Pour l'hiver 2019/2020 le département propose une aide, l'ensemble du conseil valide cette demande de subvention du montant maximal soit 880€ (non signée par Sébastien Assezat)

5/ indemnités de fonction du maire et des adjoints

Au 1^{er} janvier 2020 l'indice brut terminal passe de 1022 à 1027, dans une commune de - de 500 habitants les taux d'indemnités de fonction maximaux susceptibles d'être perçus sont : pour le maire 25.5% soit une indemnité brute de 991,80€ et pour les adjoints 9.90% soit 385,05€, (historiquement taux maximal)

Mme le maire rappelle qu'elle a baissé son temps de travail de 25% pour se rendre disponible et qu'elle le baissera sans doute encore dès 2021. Les adjointes sont sollicitées de façon très régulière pour des permanences, des réunions, des séances de travail à la mairie ou à l'extérieur si nécessaire, des formations, des vidéo-conférences. Après discussion, le conseil vote à l'unanimité les taux maximums prévus par la loi pour le maire et les adjointes élus depuis le 26 mai 2020.

6/ délégation de signatures au maire

Après lecture de l'ensemble des délégations de signature, qui facilitent la bonne marche de l'administration communale, le conseil valide l'ensemble des délégations de signature. Pour rappel le conseil peut toujours en cours de mandat mettre fin aux délégations.

7/ Révision des loyers au 1^{er} juillet 2020.

Chaque année au 1^{er} juillet les loyers peuvent être revus selon un indice fourni par l'INSEE, il convient de se positionner. Historiquement les loyers ont toujours évolué (à la hausse ou à la baisse) selon cet indice, il apparaît que la commune a fait des efforts financiers importants par des travaux d'isolation aux logements communaux de « Roumezoux » l'ensemble du conseil valide donc la hausse prévue par la loi.

A savoir Bourry Adrien le loyer passera de 380,45€ à 395,20€

Dupez Sonia de 283,50€ à 294,50€

Fayard-Lafleur Lindsay de 390€ à 395,96€

8/ questions diverses

Le recensement doit avoir lieu en 2021, il nous est demandé de désigner un coordonnateur communal qui bénéficiera d'une journée de formation. Joelle Busto qui a tenu ce rôle explique les tenants et les aboutissants, après discussion Virgine Nallet accepte d'être la personne coordinatrice communale. IL nous faudra solliciter des personnes de la commune pour savoir qui acceptera d'être l'agent recenseur (Stéphane Louis, Lucie Assezat ou ?????)

Compte rendu de rencontre avec Mr Garnier du service des routes au département, présentation des devis pour sécurisation à « Roumezoux » et des emplois sur la base de l'an passé, le conseil donne son accord.

Discussion ouverte sur les différents dossiers qui pourraient être à traiter :

Proposition de réunion un jeudi soir à 18h avant fin juillet pour le vote du budget en présence de la secrétaire pour avoir son expertise, date à définir au plus tôt.

Avancement du site internet. Réflexion sur la collecte des déchets. Amplitude d'ouverture de la mairie au public, permanence des élus. Création d'un groupe whatsapp.....

Mme le maire, après avoir demandé aux membres du conseil s'ils ont d'autres points à aborder, lève la séance à 22h30.

